
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN

Présentation des points suivants

- Approbation des comptes 2023 (pages 2-3)
- Choix du mode de gestion du service de transport public de personnes (pages 4-5)

LES COMPTES 2023, UN BUDGET SAIN QUI PRÉPARE LES PROJETS STRUCTURANTS DE L'AGGOLMÉRATION

Les comptes 2023 font apparaître un budget sain qui préfigure des travaux structurants pour le territoire et les habitants.

- **Synthèse** (budgets principal et annexes)
 - **Les dépenses globales** de l'établissement s'élèvent (tous budgets confondus) à **103,22 M€**
 - Le budget présente un **autofinancement de 4,51 M€**. Cet autofinancement inclut une recette exceptionnelle de 1,7 M€. Ainsi, l'autofinancement corrigé s'élève ainsi à **2,78 M€**
- **Des exemples de dépenses au service de notre projet de territoire**

Economie, emploi

- **143 000 € pour l'atelier 21** (pour rappel, le coût total : **3 081 M€** dont 58% d'autofinancement)
- **540 000 € pour le déploiement de la fibre optique**, facteur important du développement économique et du cadre de vie des habitants et usagers

Habitat et développement du territoire

- Le budget dédié à cette politique s'élève à **1,394 M€**
- **350 000 € dans le cadre du contrat Agglo-Communes** au service de la dynamique des communes en accompagnant financièrement les projets structurants à l'échelle des communes

Environnement

- **Grand cycle de l'eau : 500 000 € sur les réseaux d'eaux pluviales** pour lutter contre les risques d'inondation
- **Eau potable** – Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et préserver la qualité et la disponibilité de la ressource
 - **2,9 M€** pour l'interconnexion de l'usine de Fumichon avec les réservoirs de Saint-Jean-d'Elle et Condé-sur-Vire et pour l'interconnexion de l'usine du Désert avec le réservoir de Graignes-Mesnil-Angot

- **1,7 M€** pour le renouvellement de 22,8 km de canalisation d'eau potable sur Saint-Georges-d'Elle, Cerisy-la-Forêt, Pont-Hébert et Pont-Farcy
- **108 000 €** pour les études pour la protection de la ressource (Le Désert, Semilly)
- **Assainissement** – Préserver la qualité de la ressource en eau
 - **1,5 M€** pour le renouvellement et l'extension de 4 km de canalisation et 2 postes de refoulement à Saint-Lô, Saint-Amand, Baudre et Moon-sur-Elle
 - **415 000 €** d'aides aux particuliers pour les branchements et installations individuelles
 - **315 000 €** pour la rénovation de la station d'épuration de Marigny-le-Lozon et du bassin tampon de la station de Saint-Lô

Sports

- **1 M€ pour la réhabilitation du Centre Fernand Beaufils** afin de convertir ce bâtiment fermé depuis 2017 en établissement sportif moderne et adapté aux usages d'aujourd'hui.
- **487 000 € pour la piste d'athlétisme du stade Jean Berthélem** afin de permettre la pratique de ce sport à près de 1 000 personnes (sportifs et jeunes)

Mobilité

- **388 500 € HT** pour l'aménagement cyclable du tunnel de la Ferronnière
- **131 800 € HT** pour l'achat de 100 vélos à assistance électrique
- **2 050 000 HT** pour la mise en place du transport scolaire (Slam Scolaire) pour 2600 enfants

Jeunesse

- **50 000 € pour la Maison de la petite enfance de Saint-Lô** pour le financement des études indispensables à la préfiguration du projet.

PRÉPARER L'AVENIR DES TRANSPORTS PUBLICS SUR L'AGGLO AVEC LE CHOIX DU MODE DE GESTION À PARTIR DE 2026

○ Le mode de gestion et l'offre actuels de transports publics

○ Le mode de gestion, une délégation de service public

Saint-Lô Agglo, autorité organisatrice des mobilités sur son territoire, a confié la gestion et l'exploitation du service public des transports à la société TUSA Delcourt par délégation de service public le 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025.

La grille tarifaire n'a pas évolué à la mise en place du contrat en 2019.

Au 3 avril 2021, la gratuité du réseau a été mis en place le samedi.

Au 1^{er} septembre 2023, le ticket à l'unité est passé de 1,05 € à 1,50 € et le forfait 10 voyages de 8,55 € à 10 €.

○ Chiffres clefs

- Transport urbain :

- 67 points d'arrêt

- 772 070 voyageurs en 2023 soit **+ 42% depuis 2019**

- Transport à la demande :

- 37 points d'arrêts TAD

- 10 442 voyageurs en 2023 soit **+117% depuis 2019**

○ Le choix du futur mode de gestion, une nouvelle délégation de service public pour les transports publics

Le choix du mode de gestion est une décision stratégique pour assurer un service de transports de qualité permettant de s'adapter aux différentes évolutions et en maintenant la volonté d'apporter des solutions aux territoires ruraux.

Après avoir créé la marque SLAM en 2019, Saint-Lô agglo a récupéré en 2023 le transport scolaire.

○ Le périmètre du futur contrat.

Le périmètre est celui du service régulier de transport public de personnes et le transport à la demande, et n'inclue pas les transports scolaires.

Deux améliorations sont envisagées :

- La structuration des lignes B et C pour gagner en régularité des horaires
- Le groupage pour le service de transport à la demande.

○ **Un contrat de concession**

Saint-Lô Agglo ne disposant pas des ressources matérielles et humaines suffisantes, le recours à une régie ou à une Société Publique Locale (SPL) a été rejeté, pour faire le choix de déléguer la gestion et l'exploitation du service par le biais d'un contrat de concession, pour une **durée de 7 ans minimum** à partir du 1^{er} janvier 2026.

La concession de concession va permettre à l'Agglo de :

- bénéficier de l'expertise, de la recherche et du savoir-faire de l'entreprise de transport ;
- disposer d'un pouvoir de contrôle sur l'exécution du service réalisé et de sanctions (de la pénalité de retard pour non communication de document jusqu'à la résiliation pour faute) ;
- assurer la transparence de gestion et le contrôle des engagements de l'entreprise .

Le concessionnaire percevra auprès des usagers du service des redevances sur la base des tarifs convenus avec Saint-Lô Agglo, ainsi que des recettes annexes.

Saint-Lô Agglo versera, en contrepartie des sujétions de service public qu'elle imposera au concessionnaire en termes de fréquence, de desserte et de tarif, une contribution forfaitaire au concessionnaire constituant une ressource complémentaire.

○ **Prochaine étape, la procédure de passation**

Les étapes de la procédure

- 1- La publication d'un avis d'appel public à la concurrence
- 2- La sélection des candidats auxquels seront remis les documents de la consultation par la commission de délégation de service public
- 3- La proposition des offres par les candidats
- 4- La négociation avec les candidats pour améliorer les propositions techniques, économiques et financières
- 5- Le vote par le conseil communautaire du candidat retenu et l'approbation du contrat de concession de service public

Cette procédure sera engagée dans les mois à venir.

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Corinne Descours

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

corinne.descours@saint-lo-agglo.fr

[Espace presse] saint-lo-agglo.fr    